Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20260429-08_04_2026-DE

TRÉDANIEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de M. ROBIN Christophe, Maire de TREDANIEL.

Date de convocation : 23 avril 2026 **Date d'affichage** : 23 avril 2026.

Membres en exercice **15**
Présents **15**
Absents excusés **0**
Absent **0**
Suffrages exprimés **15**

Étaient présents : ROBIN Christophe, DRILLET Yoan, RIO Christelle, RONDEL Anthony, YU-YUENG François, LAGRÉE Patrick, BOURGOIS Patrick, ROCABOIS Danielle, BAJSAROWICZ Olivier, LEFFONDRÉ Coralie, ERHEL Aurélie, PERONNO Aurélie, POILVERT Marine, JUHEL Céline, ENGRAND Pierre.

Était absent excusé : *néant*

Secrétaire de séance : Anthony RONDEL

08-04-2026 : SIGNALETIQUE : DEVIS

Madame Christelle RIO, adjointe au Maire, présente au conseil municipal le devis final relatif à l'installation de la signalétique manquante dans le bourg ainsi qu'à la mise en place de la numérotation de certains lieux-dits, en réponse à une demande des services de secours.
Elle indique que la commission, réunie le 23 avril dernier, a examiné la proposition de l'entreprise JEZEQUEL pour un montant de 8 205,52 € TTC. Il est précisé que ce montant comprend la pose, ce qui explique l'écart constaté avec le devis précédent.

Après en avoir délibéré,
le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de valider le devis de l'entreprise JEZEQUEL pour un montant de 8 205,52 € TTC ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire,

Le Président,

MAIRIE DE TREDANIEL (Côtes d'Armor)

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Mairie de TRÉDANIEL - 2 rue des tilleuls – 22510 TRÉDANIEL
tél. : 02 96 73 41 32 - mail : secretariat@mairie-tredaniel.fr